

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/25

Colonie du Creux-des-Biches : des précisions s'il vous plaît
M. Pierre Xavier Meury, PLR

Lors de sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil de Ville a accepté la demande d'autorisation et d'octroi de la compétence au Conseil communal pour la vente de la colonie du Creux-des-Biches au Noirmont.

Comme le relève l'auteur de la question écrite, les recettes de location de 2023 sont effectivement de Frs 39'455.45. Le montant indiqué dans le message était issu des statistiques du Service CSJL, qui n'avaient pas été mises à jour selon les chiffres définitifs des comptes 2024.

Le Conseil communal répond comme suit aux questions posées :

1. Les campagnes de dons annuelles ont débouché, entre 2022 et 2024, sur un bénéfice oscillant entre Frs. 8'480.- et Frs. 11'514.-. Jusqu'en 2023, la Municipalité a versé à l'Association des colonies de vacances du Creux-des-Biches une subvention annuelle de Frs. 10'000.-, sauf durant les années « Covid » où les camps ont été annulés ou considérablement réduits. Dès 2024, en accord avec l'Association qui a décidé de supprimer le camp d'automne, la subvention a été réduite à Frs 6'000.- La location des bâtiments est gratuite. L'Association utilisent ces montants pour financer l'organisation des camps, dans l'objectif de parvenir à des comptes équilibrés. A noter que le comité de l'Association travaille bénévolement.
2. La Municipalité est représentée au sein du comité de l'Association des colonies de vacances du Creux-des-Biches par le chef de service et le stagiaire HEG du service CSJL. Les membres du comité et l'Association lors de l'assemblée générale ont été informés régulièrement de l'évolution de la situation. Plusieurs interventions prévues dans le devis d'assainissement des bâtiments ont d'ailleurs été suggérées par l'Association et les directrices et directeurs, monitrices et moniteurs de camp engagé.e.s par elle. Les membres de l'Association ont été nantis de la volonté de la Municipalité de vendre les bâtiments et des arguments qui ont soutenu cette décision. Lors de la dernière assemblée générale, il a été indiqué que l'Association ne pouvait pas s'intéresser à l'acquisition des bâtiments, ne disposant ni des moyens financiers pour réaliser les travaux nécessaires, ni des moyens humains pour assumer la gestion permanente de la colonie.
3. Le projet et l'estimation des coûts en vue de l'assainissement des bâtiments ont été réalisés en septembre 2023 par le bureau Milani Architecture Sàrl, de Saignelégier et Delémont. Ils débouchent sur des travaux estimés à Frs 1'011'842.- pour le bâtiment principal (désamiantage, assainissement du radon, remplacement de la cuisine professionnelle, des installations électriques, sanitaires et de chauffage, peinture intérieure, revêtements de sols, mise aux normes de sécurité contre les chutes, peinture extérieure, aménagements extérieurs) et Frs 471'726.- pour l'annexe (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, remplacement des fenêtres, isolation des façades et de la toiture, assainissement des installations électriques et sanitaires, peinture intérieure). Le remplacement du mobilier, en particulier des lits superposés qui est obligatoire notamment pour des normes de sécurité et d'hygiène, n'est pas prévu à ce stade. Le devis peut être consulté sur demande auprès du Service CSJL (032 421 91 60, csjl@delemont.ch).

Le processus de vente a désormais été initié et les offres reçues seront soumises au Conseil communal pour prise de position et éventuelle décision de vente.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 14 avril 2025